

J'ajouterais que je condamne l'embauchage des écoliers et le retour au travail des enfants; si la mesure est nécessaire, ces enfants devraient être rémunérés. La production due au travail des femmes sur la ferme mérite certainement considération. Le revenu qu'elles en retirent ne devrait pas compter dans le revenu de la ferme. Je voudrais savoir si la question a été étudiée et si l'on a adopté quelque politique sur ce point. Le ministre aura-t-il l'obligeance de donner son attention à la question que j'ai soulevée?

M. MAYBANK: Je ne m'oppose pas aux propositions qui ont été faites, mais je signale que des problèmes analogues existent ailleurs. Les paroles des trois ou quatre derniers orateurs au sujet des difficultés que rencontrent les cultivateurs auront, j'en suis certain, l'appui de tous les honorables députés. A titre de citoyen je ne m'oppose pas du tout à cette manière de voir. Je constate cependant qu'un grand nombre de citoyens ont aussi dans cet ordre leurs problèmes. Arrêtons-nous à l'épicerie du coin dirigée par les divers membres de la famille. On les appelle dans ma ville les magasins du père et de la mère de famille. L'épouse travaille presque toujours autant que son mari et de même d'autres membres de la famille. Je me représente facilement 20, 30 ou 40 de ces épiceries du coin à Winnipeg. J'approuve tout à fait ce qu'on a dit au sujet du cultivateur, mais je me fais un devoir de signaler au ministre qu'il lui faudra tenir compte d'une foule de gens des villes lorsqu'il verra à résoudre ce problème.

M. WRIGHT: Comme cultivateur de l'ouest du Canada, je dois déclarer que le grand problème du cultivateur est d'obtenir un revenu suffisant pour payer l'impôt sur le revenu. Les données qui ont été déposées en Chambre et qui révèlent que sur 700,000 cultivateurs, 1,488 seulement ont versé l'impôt sur le revenu de 1941, en sont une preuve indiscutable. Cependant, lorsqu'il en est rendu au point de payer l'impôt sur le revenu il y a plusieurs questions dont on devrait tenir compte. L'honorable représentant de Rosetown-Biggan en a soulevé une, lorsqu'il a dit qu'on devrait accorder un salaire à l'épouse du cultivateur. J'approuve les observations des honorables députés qui ont demandé de rendre les formules plus simples. C'est essentiel.

Il faudrait aussi tenir compte de l'épuisement de l'actif. Si je suis marchand et que mon stock ait une valeur de \$10,000 et si au cours de l'année mes ventes ont rapporté des bénéfices de \$3,000 et si j'ai épuisé ma marchandise jusqu'à concurrence de \$2,000, cette somme ne peut pas entrer dans mes revenus, c'est de l'épuisement de mon actif. Si je suis cultivateur et si je possède 100 têtes de bestiaux, et

si au cours de l'année je vends du bétail pour une valeur de \$3,000 à même l'augmentation de mon troupeau, et si je le diminue en vendant vingt autres bêtes de manière à porter mon revenu à \$5,000 il me faudra acquitter l'impôt sur cette somme bien qu'il y ait eu épuisement de mon actif pour une valeur de \$2,000. Cela n'est pas équitable.

Il y a aussi la question de la dépréciation de l'outillage spécial que les cultivateurs doivent acheter de temps à autre pour atteindre la production accrue de lait, de fromage, et le reste. Quantité de cultivateurs ont augmenté leurs troupeaux et achètent des trayeuses mécaniques. Ils augmentent leurs emblavures et se procurent des moissonneuses-batteuses combinées afin de pouvoir récolter les céréales nécessaires. Si je suis entrepreneur et que je doive acheter un outillage spécial pour remplir une commande du Gouvernement on m'accordera une dépréciation spéciale pour cet outillage, car le Gouvernement considère qu'après la guerre il se peut que je n'obtienne pas de commandes et que cet outillage soit sans valeur. Je soutiens que l'on devrait accorder une dépréciation spéciale aux cultivateurs qui doivent acheter un outillage spécial afin de produire de plus fortes quantités des denrées dont le pays a besoin présentement.

Il y a aussi la question des constructions additionnelles. Dans l'Ouest il a fallu construire un grand nombre de porcheries. On l'a fait en vue d'augmenter la production des porcs. Aucune dépréciation spéciale n'est accordée sur ces bâtiments, bien que lorsqu'une compagnie ajoute une aile à son usine pour la production d'une plus grande quantité de matériel de guerre on lui accorde une dépréciation spéciale qui lui permet d'amortir tout le coût dans l'espace de peut-être trois ans. On devrait accorder une allocation spéciale aux cultivateurs sur l'outillage spécial qu'il leur a fallu acheter pour une fin semblable et aussi sur leurs bâtiments spéciaux. L'exploitant d'une fromagerie qui achète un outillage spécial obtient du Gouvernement, me dit-on, l'autorisation de demander une dépréciation spéciale à ce sujet.

Il y a aussi l'allocation pour la pension des ouvriers agricoles. Pour les fins de l'impôt sur le revenu, il y a une allocation de \$15 par mois, je crois, pour la pension et le logement. Le montant est le même que celui qu'on accordait avant la guerre, mais je crois qu'on devrait le porter à \$20 au moins par mois maintenant. J'espère que le ministre tiendra compte de ces observations, car il s'agit de questions qui entrent dans le calcul du revenu d'un cultivateur.

M. ROSS (Souris): Je voudrais appuyer la demande de l'honorable représentant de Qu'Appelle, de l'honorable représentant de Rose-